

# Formulaire d'inscription

## Demande d'avis au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), au Comité Jacques-Viger (CJV) ou au comité mixte

Le demandeur doit soumettre sa demande d'avis au moins un mois avant la date de présentation souhaitée. Les réunions des comités ont généralement lieu les vendredis avant-midi, selon le calendrier prévu. Le CPM et le CJV tiennent leurs séances une semaine sur deux, en alternance, tandis que les réunions du comité mixte peuvent se tenir chaque semaine, en fonction des demandes soumises. Les instances ne tiennent pas de réunion durant la période estivale (juillet et août). Pour connaître le calendrier des réunions, veuillez communiquer avec la permanence au **514 872-4055** ou par courriel à l'adresse **cpm@ville.montreal.qc.ca** ou **cjviger@ville.montreal.qc.ca**.

### Date d'inscription de la demande :

---

#### 1. Titre de la demande d'avis :

(Ex. : projet de transformation d'un bâtiment X, modification au Plan d'urbanisme afin d'augmenter la densité pour le secteur X, autorisation d'un projet en vertu de l'article 89, etc.)

---

#### 2. Demande de présentation à :

- Conseil du patrimoine
- Comité Jacques-Viger
- Comité mixte

#### 3. Demandeur :

Arrondissement ou service :

---

Nom du responsable du dossier :

---

Numéro de téléphone et adresse courriel :

---

**4. Veuillez nommer les représentants qui participeront à la réunion en indiquant leur rôle :**

---

**5. Raison de la demande d'avis (veuillez cocher la case appropriée) :**

	Avis préliminaire	Avis
Attribution d'un statut en vertu de la LPC (CPM)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Modification au Plan d'urbanisme (CJV)	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Modification au Plan d'urbanisme visant un élément protégé en vertu de la LPC (comité mixte)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Règlement adopté en vertu de l'article 89 (CJV)	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Règlement adopté en vertu de l'article 89 et visant un élément protégé par la LPC (comité mixte)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Démolition d'un immeuble ayant un statut municipal en vertu de la LPC (CPM)	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Projet situé dans un écoterritoire (CPM)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre (veuillez préciser) : <hr/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

**6. Territoire visé :**

Îlot, rue ou adresse :

---

Arrondissement :

---

**7. Description de la demande :**

---

**8. Date approximative de la séance visée :**

---

**9. Veuillez préciser le nom et le titre des représentants externes (professionnels, firmes, etc.) travaillant sur le dossier ou ayant réalisé les études préalables :**

---

**10. Statut patrimonial du bâtiment ou du site :**

---

**11. Dans le cas d'une modification au Plan d'urbanisme, veuillez préciser quels sont les principaux éléments visés par la modification (ex. : densité, affectation, etc.) :**

---

**12. Dans le cas d'une autorisation en vertu de l'article 89, veuillez préciser quels sont les principaux éléments dérogatoires à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement (ex. : usage, hauteur, densité, etc.) :**

---

**13. Documents prévus au dossier de présentation (sous réserve) :**

---

Veuillez transmettre le formulaire dûment rempli à l'adresse [cpm@ville.montreal.qc.ca](mailto:cpm@ville.montreal.qc.ca) ou [cjviger@ville.montreal.qc.ca](mailto:cjviger@ville.montreal.qc.ca) selon le comité auquel la présente demande est soumise. Ce formulaire est disponible en ligne sur : [ville.montreal.qc.ca/cpm](http://ville.montreal.qc.ca/cpm) ou [ville.montreal.qc.ca/cjv](http://ville.montreal.qc.ca/cjv).